

<https://spdc.circo.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article393>



NAH - Non Au Harcèlement - Les protocoles d'intervention

- Sécurité - Intimidation scolaire / Harcèlement à l'école - Protocole Non au Harcèlement 1er degré -

Un protocole interne à destination des parents d'élèves	Un protocole interne à destination des professionnels de l'établissement
Doit contenir au moins 2 informations	Il est rédigé de concert le directeur de l'établissement, le directeur de l'école, le directeur de l'inspection de l'éducation nationale et le directeur de l'académie.
Il existe dans l'établissement une équipe de professionnels	Il est rédigé par le directeur de l'établissement, le directeur de l'école, le directeur de l'inspection de l'éducation nationale et le directeur de l'académie.
Il est rédigé de concert le directeur de l'établissement, le directeur de l'école, le directeur de l'inspection de l'éducation nationale et le directeur de l'académie.	Il est rédigé par le directeur de l'établissement, le directeur de l'école, le directeur de l'inspection de l'éducation nationale et le directeur de l'académie.
Il est rédigé de concert le directeur de l'établissement, le directeur de l'école, le directeur de l'inspection de l'éducation nationale et le directeur de l'académie.	Il est rédigé par le directeur de l'établissement, le directeur de l'école, le directeur de l'inspection de l'éducation nationale et le directeur de l'académie.

Publication date: mardi 23 mai 2023

Copyright © Circonscription de Saint Pierre de Chandieu - Tous droits

réservés

